

Bulletin d'information sur la mobilité



L'AGENDA

Au sommaire

Les sujets du mois

Un plan de signalisation pour Saint-Vith
L'Indice Passe-Partout®: l'accessibilité des bâtiments ouverts au public
Du côté du Centre de documentation
Billet d'humour

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le centre de documentation (livres, articles, dossiers, etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires, etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).



La parole à ... Anne-Marie DE MOOR, Responsable du bureau du Condroz de la Fondation rurale de Wallonie

Pour gérer ensemble les problèmes locaux de mobilité

En milieu rural, la mobilité est une problématique majeure. La population rurale estime que "tout citoyen, qu'il soit rural ou urbain, doit avoir accès aux emplois et aux services sans discrimination" (1). Elle aspire également à un cadre de vie sécurisé.

Certaines communes rurales ont choisi d'élaborer un PCM et/ou un PCDR. Elles bénéficient de l'accompagnement d'un CeM et/ou d'un agent de développement. Ces deux conseillers partagent certaines préoccupations. Ils veulent développer une approche globale et concertée de la mobilité.

À plusieurs reprises, les agents de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) ont collaboré avec les CeM. En mettant leurs énergies et leurs compétences en commun, ils ont aidé à poser un diagnostic global du territoire mettant la mobilité en perspective avec toutes les facettes qui y sont liées : l'aménagement du territoire, l'économie, ... Ensemble, ils ont fourni les informations pertinentes aux citoyens en leur permettant de les comprendre, d'identifier les vrais problèmes, de poser des choix clairement exprimés et prenant en compte l'intérêt général. Conjointement, ils ont mis en œuvre les solutions préconisées en veillant à y associer les partenaires adéquats ainsi que les habitants.

Le souhait de la FRW est que ces collaborations se poursuivent et s'intensifient pour atteindre nos objectifs communs et contribuer à ceux des communes rurales. Il y a onze implantations de la FRW en Région wallonne (voir le site Internet). L'invitation est lancée ...

Anne-Marie DE MOOR Tél.: 083 63 39 21 Courriel: condroz@frw.be Site: http://www.frw.be

(1) Un projet de société pour la campagne wallonne, FRW, 2002



Que tous les sceptiques du bon fonctionnement et de la cohérence du code de la route en vigueur soient rassurés. À Saint-Vith, le code de la route, ça marche, et ça marche même très bien! La clé du succès est une bonne collaboration entre tous les acteurs concernés par la problématique, c'est-à-dire, la Ville, le MET, le TEC et le Service public fédéral Mobilité et Transports. C'est un travail de longue haleine, un parcours truffé de problèmes administratifs, politiques et tant d'autres, mais cela en vaut la peine!

Les voiries communales et régionales nous livrent, trop souvent, un spectacle déplorable en ce qui concerne le soin des éléments de balisage. De plus, les erreurs de signalisation s'accumulent : panneaux non conformes, inadéquats, mal assemblés, pas à la bonne hauteur, etc. Mais où sont donc passés les spécialistes de la signalisation - s'agit-il d'une race en voie de disparition?

Une régulation du trafic cohérente accompagnée d'une signalisation nette et soignée est sans aucun doute un facteur majeur dans le domaine de la sécurité routière. Mettre sur pied une étude des flux de circulation, proposer des solutions dans le cadre d'un plan général de mobilité pour remédier efficacement aux problèmes doit obligatoirement s'accompagner d'un plan général de signalisation conforme au code de la route.

Quel peut-être le rôle du CeM "communal" dans tout cela ? Tout d'abord posséder une solide connaissance du code de la route. Un instrument de travail incontournable dans ce domaine est le "Code du gestionnaire"(1). Ensuite, il rassemble tous les acteurs précités en vue de dresser un plan d'action et d'entamer le travail!

D'une manière générale, le CeM doit jouer constamment le rôle du moteur qui fait avancer le dossier dans le bon sens, par exemple, convaincre le pouvoir politique de la nécessité d'élaborer des plans généraux dans le domaine de la circulation routière et de la mobilité, demander des avis auprès des spécialistes en vue de faciliter la décision politique, insister sur la nécessité d'entamer les travaux, planifier des réunions de travail, tenter de coordonner l'exécution des travaux entre les différents acteurs, ...

Voici un aperçu du déroulement du dossier de la Ville de Saint-Vith:

- 1. Prise de conscience du pouvoir politique de la nécessité d'influencer positivement le trafic routier en vue de revitaliser le centre-ville (1990).
- 2. Elaboration d'un plan général de mobilité (1991 analyse des flux de trafic et hiérarchisation des voiries).
- 3. Nomination d'un responsable au sein de l'administration communale pour le suivi du dossier (1991 - CeM avant l'heure).
- 4. Prise en charge du dossier par le responsable communal (1992-2003):
- réunions de travail entre les différents acteurs ;
- construction de la route de contournement (MET) ;
- réorganisation du trafic : interdiction de passage pour poids lourds, limitations de vitesse, passages pour piétons, sens uniques, etc. (Ville + Service public fédéral +
- · adoption d'une ordonnance de police pour la réglementation du trafic routier (Conseil communal) :
- élaboration d'un plan général pour la desserte des écoles (Ville + TEC) ;
- adaptation des points d'arrêt des autobus (Ville + TEC);
- élaboration d'un plan général de signalisation directionnelle moyenne et longue distance (Ville + MET) ;
- élaboration d'un plan général de signalisation de proximité (Ville + MET) ;
- élaboration d'un plan général de stationnement (Ville + Service fédéral + Association des commerçants);
- réaménagement des voiries au centre-ville (Ville + MET);
- mise en place de la signalisation routière (Ville + MET).

En 2002, 90% des travaux étaient achevés. Le pouvoir politique communal et l'association des commerçants sont satisfaits des résultats (même si cela n'a pas toujours été facile!).

Donner des impulsions, créer le déclic, remettre de l'ordre dans notre signalisation routière peut être une tâche fastidieuse pour le CeM. Munissez-vous du "Code du gestionnaire", profitez de l'expérience des guelques spécialistes en fonction. Courage les amis CeM, nous ne voulons tout de même pas brandir une nouvelle lanterne rouge en Europe!

Claude LEJEUNE

Conseiller en mobilité - Responsable Sécurité routière et Signalisation, Travaux Publics, Ville de Saint-Vith

Tél.: 080 28 01 33

Courriel: touristinfo@st.vith.be

(1) Le "Code du gestionnaire", édité et mis à jour par l'IBSR peut-être commandé auprès de ce dernier : Chaussée de Haecht 1405 à 1130 BRUXELLES - Tél. 02 244 15 11. Il est également disponible pour consultation au Centre de documentation et de diffusion en mobilité.



L'Indice Passe-Partout® : l'accessibilité des bâtiments ouverts au public



L'administration communale est-elle accessible aux personnes en chaise roulante ? Le hall omnisports a-t-il des toilettes adaptées ? Les chemins d'accès aux bâtiments publics sont-ils stables, de largeur suffisante ? Que de questions pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Des questions bien souvent sans réponses !

Pour répondre au mieux à ces interrogations et à bien d'autres, l'association GAMAH (Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées) a mis au point une méthode unique permettant d'analyser de manière très détaillée l'accessibilité de bâtiments en fonction de six catégories de Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et ce, en privilégiant l'autonomie de chacun : l'Indice Passe-Partout®.

Le résultat de cette analyse est l'attribution d'une cote d'accessibilité variant de 0 à 9 en fonction du type de handicap : handicaps moteurs (personne en chaise roulante seule, personne en chaise assistée, ou personne appareillée), handicaps sensoriels (aveugle et malvoyant – sourd et malentendant), personnes "fragilisées".

Les personnes à mobilité réduite (définition : "personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer") retrouvent dans cet *Indice Passe-Partout®* des éléments leur indiquant le degré d'accessibilité du bâtiment.

La logique de la cotation

L'approche est toujours fonction du maximum d'autonomie que la personne peut espérer. Les critères choisis varient selon les catégories en fonction d'une logique qui permet de savoir quel est le degré d'accessibilité pour chacune des six catégories de handicaps considérés.

Jean-Luc BASTIN - GAMAH

rue du Grand Champ 4, 5380 Noville-les-Bois

Tél.: 081 24 19 37 - 081 24 19 50, Fax: 081 24 19 37

Courriel: contact@gamah.be

Sites: http://www.gamah.be et http://www.ipp-online.org

Les objectifs de l'Indice Passe-Partout®

En émettant un jugement de valeur objectif, l'Indice Passe-Partout® apporte un plus et poursuit un double objectif :

- informer au mieux les personnes à mobilité réduite, en leur laissant enfin le choix et en favorisant, par conséquent, leur autonomie et leur intégration de manière active;
- 2. servir d'incitant, de véritable moteur, auprès des gestionnaires de bâtiments pour une réelle amélioration de l'accessibilité.

Premières actions

En 2002 près de 300 bâtiments à travers la Wallonie ont fait l'objet de relevés qui ont débouché, après analyse, sur l'attribution d'Indices Passe-Partout®. Ces relevés et analyses seront intensifiés et couvriront un ensemble encore plus large de types de bâtiments.

Indice Passe-Partout® et mobilité

Des trottoirs de qualité, des parkings proches ... mais l'accès aux quais de la gare avec une volée d'escaliers, des traversées piétonnes avec des bordures de 15 cm ... Peut-on parler d'une vraie mobilité ?

Les enjeux de l'Indice Passe-Partout® rejoignent ceux de la mobilité : "permettre un exercice équitable de la mobilité par les individus et les biens afin qu'épanouissement personnel et collectif, cadre de vie local et global, et qualité de contexte économique et social puissent se concilier en un ensemble équilibré". (la mobilité : droits et devoirs – http://cem.mobilite.wallonie.be/la mobilite)

La mobilité c'est amener les personnes à l'endroit désiré et leur permettre d'accéder aux services de l'endroit. L'*Indice Passe-Partout®* peut devenir un outil important et novateur dans les missions confiées aux conseillers en mobilité, missions basées notamment sur une vision globale des phénomènes et une prise en compte de l'accessibilité pour tous.



P G P

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseil de lecture

Le portail "mobilité" de l'INS http://statbel.fgov.be/port/mob_fr.asp

Ce portail rassemble des statistiques sur la sécurité routière, les infrastructures, l'évolution du transport routier, les moyens de transport, ... de nombreux liens vers toute une série de sites intéressants, tant belges qu'étrangers, ainsi que des articles téléchargeables traitant de la mobilité. À visiter sans modération !

Diagnostic commenté de la mobilité en Wallonie, Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises, mars 2003 Ce document présente, en une petite cinquantaine de pages, un état des lieux très complet de la mobilité en Wallonie, tant au niveau du transport de personnes que du transport de marchandises. Outre de nombreuses statistiques, cette brochure propose de nouvelles pistes de réflexion sur ce sujet.

Cet intéressant document est téléchargeable depuis le site de l'UWE (http://www.uwe.be/publications/Etudes/ DiagnosticMobilite/diagnosticmobilite.html) et est également consultable dans votre centre de documentation.

Delphine ROSSOMME et Brigitte ERNON – Gestionnaires Centre de documentation et de diffusion en mobilité

Courriel: centre-doc-mobilite@met.wallonie.be Site: http://documentation.mobilite.wallonie.be

Tél.: 081 77 31 25

Billet d'humour

VUE – "Anagramme ou quand l'Art descend dans la rue". Saluons cette initiative "avant-gardiste" de l'échevinat des travaux de notre bonne commune de Billevesée sur Mehaigne. Quel dynamisme!



À vos plumes!

Vous souhaitez proposer un article, une photo ou encore une anecdote humoristique sur la mobilité, n'hésitez pas à contacter les animatrices du réseau ; elles se feront un plaisir de vous indiquer les modalités vous permettant, vous aussi, de contribuer à la vie du CeMaphore.

Visitez l'agenda du site internet du réseau des CeM pour découvrir d'autres activités : http://cem.mobilite.wallonie.be

Le réseau des CeM a mis au point une procédure de participation aux frais d'inscription pour les CeM communaux qui souhaitent assister à des séminaires, à des colloques ou à des formations. Pour plus de renseignements, contacter l'animatrice du réseau.







L'AGENDA Du réseau

 Le 18 juin 2003, Rencontre annuelle des CeM et remise des certificats aux nouveaux CeM. Notez cette date dans votre agenda! Cette journée aura lieu au CAMET à Namur. Un courrier reprenant toutes les informations utiles sera envoyé aux CeM.

L'AGENDA Hors réseau

• Du 11 au 12 juin 2003, "La tarification au service d'une politique des stationnements",

Du 24 au 26 juin 2003, "Les pôles d'échange",

Du 1er au 3 octobre 2003, "Contre les idées reçues sur le stationnement : les nouvelles démarches"

Du 1er au 3 octobre 2003, "Signalisation et équipements de la route en milieu urbain", à Paris (France)

Infos : École nationale des Ponts et Chaussées 28, rue des Saints-Pères, F75343 Paris cedex 07 Tél. : 00 33 1 44 58 27 13, Fax : 00 33 1 44 58 28 30

Courriel : rose@enpc.fr Site : http://pfe.enpc.fr

 Du 19 au 20 juin 2003, 1er Colloque international "Environnement et Transport", Institut de Recherches sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Avignon (France)

Infos: INRETS

Tél.: 00 33 4 72 14 23 00 Fax: 00 33 4 72 37 68 37 Courriel: mereaud@inrets.fr

Site: http://www.inrets.fr/services/manif/participations.html

 Le 10 septembre 2003, "Comment améliorer la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite?", formation PEDIBUS, de 13 h à 16h30 au CAMET, 8 bld du Nord à Namur.

Infos : Service Pédibus Tél. – Fax : 04 252 18 14 Courriel : contact@gamah.be

• Du 16 au 22 septembre 2003, Semaine de la mobilité

Infos: Inter-Environnement Wallonie Tél.: 081 25 52 80 – Fax: 081 22 63 09 Courriel: semmob.iew@swing.be

Site: http://www.semaine.mobilite.wallonie.be

• Du 23 au 26 septembre 2003, congrès "Velo-City 2003",

Paris (France). Infos: Isabelle Lesens

Courriel: velocity2003@mairie-paris.fr Site: http://www.velo-city2003.com

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par courriel à :

Véronique André, animatrice du réseau c/o D.311 – Direction des Etudes et de la Programmation Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur

Tél.: 081 77 31 26, Fax: 081 77 38 22 Courriel: reseau-cem@met.wallonie.be Site: http://cem.mobilite.wallonie.be